

SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE - ANNÉE 2019**EAU POTABLE**

Territoires sur lesquels la CASVL exerce la compétence en totalité :

Secteur en régie :

Allonnes, Blou, Brain-sur-Allonnes, Courléon, Doué-en-Anjou (Doué-la-Fontaine), La Breille-les-Pins, Longué-Jumelles (Longué), Neuillé, Vernantes, Verneil-le-Fourrier, Vivy, Saint-Philbert-du-Peuple

Secteur urbain en délégation Saur :

Bellevigne-les-Châteaux (Chacé), Saumur, Varrains et Distré

Secteur rural en délégation Saur :

Antoigné, Bellevigne-les-Châteaux (Brézé, Saint-Cyr-En-Bourg), Epieds, Ecart de Chacé, Fontevraud-l'Abbaye, Montreuil-Bellay, Le Puy-Notre-Dame, Saint-Just-Sur-Dive, Le Vaudelnay et Villebernier

Secteur de l'ancien syndicat du SIEAPA en délégation Véolia :

Saint-Clément-des-Levées, Gennes Val de Loire (Saint-Martin-de-la-Place)

Territoires sur lesquels la CASVL exerce la compétence pour partie (anciens syndicats implantés sur plusieurs communautés de communes ou agglomération) :

Pour ces territoires, excepté les résultats d'analyses du suivi sanitaire, les indicateurs concernent la totalité de l'emprise des anciens syndicats.

Secteur de l'ancien syndicat du SMAEPA en délégation Véolia :

Artannes-sur-Thouet, Brossay, Cizay-la-Madeleine, Le Coudray-Macouard, Courchamps, Dénézé-sous-Doué, Doué-en-Anjou (Concourson-sur-Layon, Forges, Meigné-sous-Doué, Montfort, Saint-Georges-sur-Layon, Les Verchers-sur-Layon), Louresse-Rochemenier, Rou-Marson, St-Macaire-du-Bois, Les Ulmes, Verrie

Secteur de l'ancien syndicat de Coutures en délégation Véolia :

Doué-en-Anjou (Brigné), Gennes Val de Loire (Chênehutte-Trèves-Cunault, Gennes, Grézillé, Les Rosiers-sur-Loire, Le Thoueil, Saint-Georges-des-sept-voies), Tuffalun (Ambillou-Château, Louerre, Noyant-la-Plaine)

Secteur de l'ancien syndicat de Montsoreau-Candes en délégation Véolia :

Montsoreau, Parnay, Souzay-Champigny, Turquant, Varennes-sur-Loire.

Secteur de l'ancien syndicat de Beaufort en prestation de service STGS :

Longué-Jumelles (Jumelles), La Lande-Chasles, Mouliherne

Chiffres clés

- 14 sites de prélèvement de l'eau
- 10 sites de traitement de l'eau
- 39 ouvrages de stockage (réservoirs enterrés, réservoirs sur tour, bâches de reprise)
- 20 ouvrages de surpression et de reprise,
- 2 337 kilomètres de réseaux (uniquement sur le territoire communautaire).

Dépenses 2019

Les dépenses liées aux travaux d'investissement de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire se sont élevées à **4 035 692 € HT**.

Indicateurs de performance pour l'eau potable

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		Régie	DSP Urbain (Saur)	DSP Rural (Saur)	DSP ex SMAEPA (Véolia)	DSP ex SIAEP Coutures (Véolia)	DSP ex SIAEPA (Véolia)	DSP ex SMAEP de Montsoreau-Candes (Véolia)	Prestation ex SIAEP Beaufort (STGS)
D101.0	Nombre d'habitants desservis	<i>hab</i>	28 191	33399	13652	9 495	9 828	3409	4489	2 102
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	<i>€/m³</i>	1,99	2,29	2,29	2,12	2,39	2,01	2,53	1,83
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	<i>j ouvrable</i>	1	2	2	1	1	1	1	-
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	100	100	100	100	100	100	100	100
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	88	100	80	100	97,4	7,7	100	100
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	<i>points</i>	90	120	118	120	118	117	119	98
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	82,4	86,7	73,5	86,5	89,1	95,4	84,4	90,6
P105.3	Volumes non comptés	<i>m³/km/j</i>	1,4	3,8	2,4	0,68	0,71	0,61	0,96	0,8
P106.3	Pertes en réseau	<i>m³/km/j</i>	1,3	3,7	2,3	0,65	0,69	0,51	0,93	0,6
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	%	-	0,26	0,42	0,99	1,18	0,07	0,37	-
P108.3	Protection de la ressource en eau	%	80	80	80	80	80	100	80	-
P109.0	Montant des abandons des créances ou des versements à un fond de solidarité	€	-	1489	288	541	1890	190	153	-
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	<i>nb/1000ab</i>	-	4,8	6,63	1,82	1,89	2,82	1,67	0,44
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	%	-	94,0	95,7	100	100	100	100	100
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	<i>an</i>	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	%	-	1,18	0,81	1,34	1,4	1,86	2,65	-
P155.1	Taux de réclamations	<i>nb/1000ab</i>	-	0,47	0,81	1,62	0,88	0	0	0

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Secteur en régie :

Blou, Dénézé-sous-Doué, Doué-en-Anjou (Brigné-sous-doué, Saint-Georges-sur-Layon, Concourson-sur-Layon, Les Verchers-sur-Layon, Doué-la-Fontaine, Forges), Gennes Val de Loire (Gennes, Grézillé, Les Rosiers-sur-Loire, Saint-Georges-des-sept-voies), Longué-Jumelles, Louresse-Rochemenier, Mouliherne, St-Philbert-du-Peuple, Tuffalun (Ambillou-Château, Louerre), Les Ulmes, Vernantes, Vernoil-le-Fourrier

Secteur urbain en délégation Saur :

Bellevigne-les-Châteaux (Chacé), Saumur, Varrains et Distré

Secteur rural en délégation Saur :

Allonnes, Antoigné, Artannes-sur-Thouet, Brain-sur-Allonnes, La Breille-les-Pins, Brézé, Brossay, Le Coudray-Macouard, Courchamps, Epieds, Fontevraud-l'Abbaye, Montreuil-Bellay, Montsoreau, Neuillé, Parnay, Le Puy-Notre-Dame, Rou-Marson, Saint-Cyr-en-Bourg, Saint-Macaire-du-Bois, Saint-Just-sur-Dive, Souzay-Champigny, Turquant, Varennes-sur-Loire, Vaudelnay, Villebernier et Vivy

Secteur de l'ancien syndicat du SIEAPA en délégation Véolia :

Saint-Clément-des-Levées, Gennes Val de Loire (Saint-Martin-de-la-Place)

Secteur de la commune de Chênehutte-Trêves-Cunault en délégation Véolia :

Gennes Val de Loire (Chênehutte-Trêves-Cunault)

Chiffres clés

- 56 stations d'épuration
- 222 postes de relèvement
- 656 kilomètres de réseaux

Dépenses 2019

Les dépenses liées aux travaux d'investissement de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire se sont élevées à **5 653 995 € HT**.

Indicateurs de performance pour l'assainissement collectif

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		Régie	DSP Urbain (Saur)	DSP Rural (Saur)	DSP Chenehutte-TC (Véolia)	DSP ex SIAEPA (Véolia)
D201.0	Nombre d'habitants desservis	<i>hab</i>	-	33 399	30 706	963	1 519
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	<i>unité</i>	7	35	39	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	<i>tMS</i>	298,6	319,978	201,095	0,68	0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	<i>€/m³</i>	1,82	2,96	2,96	2,89	2,73
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	<i>%</i>	-	-	-	-	-
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	<i>points</i>	36	84	90	100	103
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	<i>%</i>	-	100	-	-	-
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU	<i>%</i>	-	100	-	-	-
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	<i>%</i>	-	100	-	-	-
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	<i>%</i>	100	100	100	100	-
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	<i>€</i>	-	1456	763	-	1
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	<i>nb/ 1000hab</i>	-	0,06	0	0	0
P252.2	Points de curage fréquent du réseau	<i>nb/100km</i>	1	1,25	0	0	0
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	<i>%</i>	-	0,36	0,17	-	0
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	<i>%</i>	-	87,2	93,7	-	-
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	<i>unité</i>	20	60	60	20	-
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	<i>an</i>	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	<i>%</i>	-	1,13	1,62	-	1,86
P258.1	Taux de réclamations	<i>nb/1000ab</i>	0,32	0	0	0	0

Tarifs eau et assainissement 2020 – prix au m3 (part fixe + part variable sur 120 m3) en €TTC

Commune	PM 120 m3 EAU POTABLE	PM 120 m3 ASSAINISSEMENT	PM 120 m3 EAU + ASSAINISSEMENT
	(en € TTC/m3)	(en € TTC/m3)	(en € TTC/m3)
ALLONNES	2,09 €	2,96 €	5,05 €
ANTOIGNE	2,29 €	2,96 €	5,25 €
ARTANNES SUR THOUET	2,12 €	2,96 €	5,08 €
BLOU	1,51 €	1,89 €	3,39 €
BRAIN SUR ALLONNES	2,09 €	2,96 €	5,05 €
BREILLE LES PINS (LA)	2,09 €	2,96 €	5,05 €
BREZE	2,29 €	2,96 €	5,25 €
BROSSAY	2,12 €	2,96 €	5,08 €
CHACE	2,29 €	2,96 €	5,25 €
CIZAY LA MADELEINE	2,12 €	0,00 €	2,12 €
COURLEON	1,96 €	0,00 €	1,96 €
COUDRAY MACOUARD (LE)	2,12 €	2,96 €	5,08 €
COURCHAMPS	2,12 €	2,96 €	5,08 €
DENEZE SOUS DOUE	2,12 €	3,60 €	5,72 €
DISTRE	2,29 €	2,96 €	5,25 €
DOUE EN ANJOU (BRIGNE)	2,39 €	2,18 €	4,57 €
DOUE EN ANJOU (CONCOURSON SUR LAYON)	2,12 €	2,00 €	4,12 €
DOUE EN ANJOU (DOUE LA FONTAINE)	1,99 €	1,82 €	3,81 €
DOUE EN ANJOU (FORGES)	2,12 €	2,17 €	4,29 €
DOUE EN ANJOU (MEIGNE)	2,12 €	0,00 €	2,12 €
DOUE EN ANJOU (MONTFORT)	2,12 €	0,00 €	2,12 €
DOUE EN ANJOU (ST GEORGES SUR LAYON)	2,12 €	2,37 €	4,49 €
DOUE EN ANJOU (LES VERCHERS SUR LAYON)	2,12 €	2,59 €	4,71 €
EPIEDS	2,29 €	2,96 €	5,25 €
FONTEVRAUD L'ABBAYE	2,29 €	2,96 €	5,25 €

Commune	PM 120 m3 EAU POTABLE	PM 120 m3 ASSAINISSEMENT	PM 120 m3 EAU + ASSAINISSEMENT
	(en € TTC/m3)	(en € TTC/m3)	(en € TTC/m3)
GENNES VAL DE LOIRE (CHENEHUTTE TREVES CUNAUT)	2,39 €	2,89 €	5,28 €
GENNES VAL DE LOIRE (GENNES)	2,39 €	1,49 €	3,87 €
GENNES VAL DE LOIRE (GREZILLE)	2,39 €	1,57 €	3,95 €
GENNES VAL DE LOIRE (LES ROSIERS SUR LOIRE)	2,39 €	2,37 €	4,75 €
GENNES VAL DE LOIRE (ST GEORGES DES 7 VOIES)	2,39 €	1,95 €	4,34 €
GENNES VAL DE LOIRE (ST MARTIN DE LA PLACE)	2,01 €	2,73 €	4,75 €
GENNES VAL DE LOIRE (LE THOUREIL)	2,39 €	0,00 €	2,39 €
LANDE CHASLES (LA)	1,83 €	0,00 €	1,83 €
LONGUE	1,55 €	1,32 €	2,88 €
JUMELLES	1,83 €	1,32 €	3,15 €
LOURESSE ROCHEMENIER	2,12 €	0,76 €	2,88 €
MONTREUIL-BELLAY	2,29 €	2,96 €	5,25 €
MONTSOUREAU	2,53 €	2,96 €	5,49 €
MOULIHERNE	1,83 €	2,35 €	4,18 €
NEUILLE	1,51 €	2,96 €	4,47 €
PARNAY	2,53 €	2,96 €	5,49 €
PUY NOTRE DAME (LE)	2,29 €	2,96 €	5,25 €
ROU MARSON	2,12 €	2,96 €	5,08 €
SAINT CLEMENT DES LEVEES	2,01 €	2,73 €	4,75 €
SAINT-CYR EN BOURG	2,29 €	2,96 €	5,25 €
SAINT JUST SUR DIVE	2,29 €	2,96 €	5,25 €
SAINT MACAIRE DU BOIS	2,12 €	2,96 €	5,08 €
SAINT PHILBERT DU PEUPLE	1,51 €	2,08 €	3,59 €
SAUMUR	2,29 €	2,96 €	5,25 €
SOUZAY CHAMPIGNY	2,53 €	2,96 €	5,49 €

Commune	PM 120 m3 EAU POTABLE	PM 120 m3 ASSAINISSEMENT	PM 120 m3 EAU + ASSAINISSEMENT
	(en € TTC/m3)	(en € TTC/m3)	(en € TTC/m3)
TUFFALUN (AMBILLOU CHÂTEAU)	2,39 €	1,04 €	3,42 €
TUFFALUN (LOUERRE)	2,39 €	1,04 €	3,42 €
TUFFALUN (NOYANT LA PLAINE)	2,39 €	0,00 €	2,39 €
TURQUANT	2,53 €	2,96 €	5,49 €
ULMES (LES)	2,12 €	3,27 €	5,39 €
VARENNES SUR LOIRE	2,53 €	2,96 €	5,49 €
VARRAINS	2,29 €	2,96 €	5,25 €
VAUDELNAY (LE)	2,29 €	2,96 €	5,25 €
VERNANTES	1,96 €	1,79 €	3,75 €
VERNOIL LE FOURRIER	1,96 €	1,45 €	3,41 €
VERRIE	2,12 €	0,00 €	2,12 €
VILLEBERNIER	2,29 €	2,96 €	5,25 €
VIVY	1,51 €	2,96 €	4,47 €

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Communauté d'Agglomération exerce la compétence sur la totalité du territoire communautaire.

Chiffres clés

- Environ 12 500 installations
- 7 134 contrôles intégrés dans le logiciel de suivi (absence pour les installations non contrôlées et pour une partie des contrôles effectués avec les anciennes communautés de communes)
- 734 contrôles réalisés en 2019

Indicateurs de performance pour l'assainissement non collectif

Code indicateur	Indicateur de performance	Valeur de l'indicateur
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	94,1 %

Tarifs 2020

TARIFS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2020 (en € TTC) Applicables au 01/02/2020		
Installations < 20EH	Contrôle de Conception	72.00 €
	Contrôle d'Exécution	112.00 €
	Contre-visite supplémentaire	56.00 €
	Diagnostic (fixé par le SPANC)	95.00 €
	Contrôle de bon fonctionnement (fixé par le SPANC)	95.00 €
	Diagnostic à la demande du propriétaire (ex : vente) ou d'un tiers	150.00 €
Installations > 20EH (camping, hôtel, usine, restaurant,...)	Contrôle de Conception	144.00 €
	Contrôle d'Exécution	224.00 €
	Contre-visite supplémentaire	112.00 €
	Diagnostic (fixé par le SPANC)	190.00 €
	Contrôle de bon fonctionnement (fixé par le SPANC)	190.00 €
	Diagnostic à la demande du propriétaire (ex : vente) ou d'un tiers	300.00 €
Pénalités pour installations < 20EH	Contrôle annuel	non facturé
	Pénalité annuelle pour non-réalisation de travaux suite au dépassement du délai de 4 ans	95.00 €
	Pénalité pour refus de contrôle	190.00 €
	Pénalité annuelle pour absence d'installation ou mauvais état de fonctionnement suite à cession immobilière	190.00 €
Pénalités pour installations > 20EH	Pénalité annuelle pour non-réalisation de travaux suite au dépassement du délai de 4 ans	190.00 €
	Pénalité pour refus de contrôle	380.00 €
	Pénalité annuelle pour absence d'installation ou mauvais état de fonctionnement suite à cession immobilière	380.00 €

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la présentation à l'assemblée délibérante d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement,

Vu la loi n° 95-101 du 02 Février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu le décret n° 95-635 du 20 Mai 1995, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

Vu les contrats d'affermage des services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'ensemble des communes concernées de la Communauté d'Agglomération « Saumur Val de Loire »,

Vu les comptes-rendus techniques et financiers présentés par les délégataires, conformément à la réglementation,

Vu les éléments de suivi collectés par la Direction de l'Environnement et des Grands Equipements

dans le cadre de sa mission de contrôle et de coordination des services de l'eau et de l'assainissement,

Vu l'information donnée à la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 28 septembre 2020,

Aussi,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **DE PRENDRE ACTE** des rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'exercice 2019 établis par le service de l'eau et de l'assainissement de la Direction de l'Environnement et des Grands Equipements de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire tels que présentés, sachant qu'ils peuvent être consultés avec toutes les pièces techniques et administratives s'y référant dans les services de la Communauté d'Agglomération ou sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil communautaire est invité à délibérer.

Frédéric BARDOU

Jérôme HARRAULT

Directeur de l'Environnement et des Grands
Equipements

Vice-Président en charge du cycle de l'Eau